

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA CONSTRUCTION, DE L'URBA-
NISME ET DE L'HABITAT

DIRECTION GENERALE DE LA REGIE
NATIONALE DES TRANSPORTS ET DES
TRAVAUX PUBLICS

84/I74 du 18/02/84 MO/AD.-
DECRET N° _____/MTPCUH/RNTP
portant promotion à 30 mois au titre
de l'année 1982 de Monsieur BIZIKI
Jean-Dieudonné, Ingénieur des cadres
de la catégorie A hiérarchie I des
Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 25/80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;
- Vu la loi 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret 60-90/FP du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
- Vu le décret 62-130/MF du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires;
- Vu le décret 62-198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie AI;
- Vu le décret 65-170/FP du 25/6/65 réglementant l'avancement des fonctionnaires;
- Vu le décret 74-470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
- Vu le décret 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 80/630 du 27/12/80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;
- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26/01/81 au décret 80/644 du 28/12/80 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
- Vu le décret 81/017 du 26/01/81 relatif aux intérimis des membres du Gouvernement;
- Vu le décret 83/320 du 3/5/83 portant nomination d'un membre du Conseil des Ministres;
- Vu le décret n° 83/316 du _____/MTPCUH/RNTP du 7 Novembre 1983 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1982 des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

DG/RNTP.-

DFP.-

DGB.-

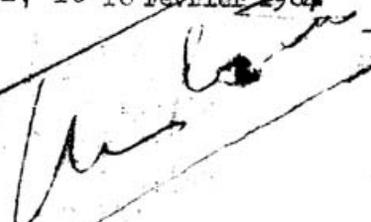
DCF.-

U) E C R E T E :

ARTICLE 1er.-- Monsieur BIZIKI Jean-Dieudonné, Ingénieur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) en service à la Direction de l'Energie et des Carburants à Brazzaville, est promu au 2ème échelon de son grade pour compter du 12 Mars 1983.

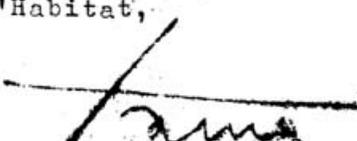
ARTICLE 2.-- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Février 1984

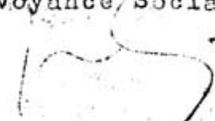

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.--

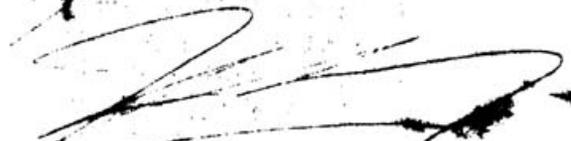
Le Ministre des Finances,

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement
Le Ministre des Travaux Publics
de la Construction, de l'Urbanisme
et de l'Habitat,


Commandant Bénédict MOUNDELE-NGOLLO.--

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSICHA.--


Itihi Gassetoumba LEKOUNDZOU.--

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|-----------------|----|-------------------|---|
| - JORPC | 1 | - SGCM/BC | 3 |
| - MTPCUH | 2 | - DFF | 2 |
| - DB | 2 | - DCF | 2 |
| - DG/RNTP | 15 | - DEC | 2 |
| - Dossier | 3 | - Intéressé | 1 |